



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 17 décembre 2018 à 20 h 30

À une séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2018 à 20 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Les conseillères et conseillers	Rosa Borreggine
	Normand Leroux
	Caroline Vinet
	Véronique Martino
	Daniel Cantin

EST ABSENT :

La conseillère	Judith Gagnon
----------------	---------------

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général, Jean Beaulieu
La greffière et directrice des Services juridiques, Marie-Pier Pharand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

1. **RÉSOLUTION N^o 719-12-2018**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :
QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- | | |
|-------------|---|
| 719-12-2018 | 1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2. <u>Période de questions du public</u> |
| 720-12-2018 | 3. <u>Adoption - Prévisions budgétaires - Année 2019</u> |
| 721-12-2018 | 4. <u>Adoption - Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021</u> |
| | 5. <u>Période de questions du public</u> |
| 722-12-2018 | 6. <u>Levée de la séance</u> |

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.



Procès-verbal
de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 17 décembre 2018 à 20 h 30

3. RÉSOLUTION N° 720-12-2018

**ADOPTION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
ANNÉE 2019**

ATTENDU qu'au cours de l'année 2019, la Ville aura à pourvoir un budget comportant des revenus au montant total de 24 883 600 \$ et des dépenses au montant total équivalent;

ATTENDU la présentation du budget 2019 par le trésorier lors de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le budget des activités de fonctionnement de l'année 2019, au montant total de 24 883 600 \$, est adopté;

QUE le conseil municipal décrète que le budget 2019 soit publié dans une édition spéciale du Sauverois à paraître en janvier.

4. RÉSOLUTION N° 721-12-2018

**ADOPTION
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 17 décembre 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021, totalisant 21 596 600 \$ dont 7 326 600 \$ en 2019, 5 990 000 \$ en 2020 et 8 280 000 \$ en 2021, soit adopté comme déposé;

QUE le conseil municipal décrète que le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 soit publié dans une édition spéciale du Sauverois à paraître en janvier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

6. RÉSOLUTION N° 722-12-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 22 h 35.

Me Marie-Pier Pharand
Greffière et
directrice des Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire
